

L'Anse-Saint-Jean, le 12 décembre 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Madame Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 12 décembre 2022 à 18 h 30, sous la présidence de M. Richard Perron, maire.

Sont présents :  
Monsieur Richard Perron  
Monsieur Michel Boudreault  
Monsieur Carl Brassard  
Monsieur Yvan Côté  
Monsieur Daniel Boudreault  
Monsieur Daniel Corbeil  
Monsieur Claude Bouchard

374-2022  
RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation.

Monsieur Richard Perron, maire	_____
Monsieur Michel Boudreault, conseiller	_____
Monsieur Carl Brassard, conseiller	_____
Monsieur Yvan Côté, conseiller	_____
Monsieur Daniel Boudreault, conseiller	_____
Monsieur Daniel Corbeil, conseiller	_____
Monsieur Claude Bouchard, conseiller	_____

375-2022  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault.

376-2022  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

377-2022

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 22-400  
POUR L'INSTALLATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
SECTEUR ALPIN.

Avis de motion est donné par Monsieur Carl Brassard que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 22-400 pour l'installation d'une usine de traitement des eaux usées secteur alpin.

Dépôt et présentation du projet de règlement # 22-400 pour l'installation d'une usine de traitement des eaux usées secteur alpin, séance tenante par Monsieur Carl Brassard.

378-2022

OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE MONSIEUR JULES  
HOUDE

CONSIDÉRANT QUE le projet d'assainissement des eaux, secteur village, est en cours de construction;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse initiale des plans et devis, aucune problématique touchant les lots avoisinants n'avait été relevée;

CONSIDÉRANT QU'en cours de projet, un fossé de drainage s'est ajouté et que ce fossé, lors des travaux, s'est retrouvé localisé sur le lot 6 145 616, propriété de M. Jules Houde;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire régulariser cette situation en acquérant une parcelle du lot 6 145 616 sur laquelle le fossé est situé;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec M. Jules Houde afin de négocier les termes de cette acquisition;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquérir la parcelle de terrain problématique du lot 6 145 616 pour un montant de 5 000 \$.

ET QUE la Municipalité assumera les frais d'arpentage et de notaire en regard de la présente acquisition.

379-2022

CAUTIONNEMENT EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE  
L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean inc. fait l'objet d'une vérification à l'égard de ses demandes de subvention salariale d'urgence par l'Agence du Revenu du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme est confiant quant à ses chances de faire valoir ses droits;

CONSIDÉRANT QUE malgré tout, le rapport financier de l'Organisme présentera une réserve quant à la continuité d'exploitation advenant l'obligation de déboursier une telle somme;

CONSIDÉRANT QUE la santé financière et le développement économique de la Municipalité dépendent de manière importante de la santé financière de la station de ski;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité se porte garante pour un montant maximal de 400 000 \$ en regard de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean inc. dans l'optique où celle-ci serait dans

l'obligation d'effectuer un emprunt à long terme afin de rembourser le montant des subventions salariales d'urgence encaissées en 2020 et 2021.

380-2022

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2022-2023 - ANIMATION CLIENTÈLE ALPINE - MONTAGNE EN FEU

ATTENDU le contexte post-COVID 19 associé aux activités de la Montagne en Feu prévues au cours de la saison 2022-2023;

ATTENDU les services d'animation et événementiels déployés par la Montagne en Feu depuis 2015 afin de dynamiser et innover avec une offre multiactivités dans l'effervescence des congés familiaux (période des Fêtes – décembre 2022 et de la relâche – février et mars 2023) au village alpin;

ATTENDU que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a été saisi de tous les éléments (programmation 2022-2023) au projet et recommande par voie de résolution la décision suivante;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter une contribution au montant de 5 000 \$ pour l'année financière 2022-2023, montant représentant 17.71 % du budget total dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ET QUE l'on autorise la mise en place d'une cantine mobile pour le 30 et 31 décembre 2022 sur le site du Mont-Édouard ainsi que pendant la période de la relâche 2023 avec un certificat d'autorisation selon le règlement 19-353 en vigueur.

ET QUE la Montagne en Feu s'engage à informer spécifiquement la municipalité relativement à toutes les opérations reliées à l'organisation et à la tenue des événements. De plus, la Montagne en Feu remettra à la municipalité, à sa demande, copie des documents financiers ou comptables et les preuves d'assurance responsabilité civile relatives à sa gouvernance dans un souci de reddition de comptes.

381-2022

OUVERTURE DE POSTE - DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) - GREFFIER(IÈRE)-TRÉSORIER(IÈRE)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jonathan Desbiens ne renouvellera pas son contrat au poste de directeur général / greffier-trésorier en juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un besoin de remplir ce poste pour le bon fonctionnement du département administratif;

CONSIDÉRANT QU'UNE transition pourrait se faire entre les deux personnes;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la procédure d'affichage pour le poste de directeur(trice) général(e) - greffier(ière)-trésorier(ière).

382-2022

STAGE RÉMUNÉRÉ - DÉPARTEMENT D'INGÉNIERIE - GESTION DES EAUX - UNIVERSITÉ LAVAL - AFFECTATION AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le contexte compétitif de prospection et de démarchage de ressources spécialisées ainsi que la préparation d'une relève en milieu éloigné ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par une candidate ingénieure pour effectuer un

stage rémunéré de 20 semaines, du 16 janvier au 02 juin 2023 en lien avec une description de tâches compatible avec le poste adjoint(e) aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la politique prescrite par l'Université Laval en matière de stage en milieu de travail ainsi que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et à la Loi sur les accidents du travail et des maladies professionnelles (LATMP);

CONSIDÉRANT les particularités liées à la profession d'ingénieur(e) ainsi que la supervision d'un stage rémunéré par une ressource régie par l'Ordre des ingénieurs du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation d'un comité municipal restreint quant à la proposition d'autoriser l'octroi d'un stage rémunéré en affectation au poste – adjoint(e) aux travaux publics au sein de l'administration municipale;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander la ratification et les documents afférents pour recommander madame Jannie Bouchard comme stagiaire rémunérée au sein du département des travaux publics à titre d'adjoint(e) aux travaux publics pour une durée de 20 semaines tout en conformité avec les exigences du Service du développement professionnel de l'Université Laval;

ET QUE l'on autorise l'octroi contractuel d'une ressource spécialisée membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec comme superviseur de stage afin de répondre adéquatement aux objectifs d'apprentissage et de compétence de la candidate stagiaire pour devenir candidate à la profession d'ingénieur (CPI) au Québec.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

383-2022

#### FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Corbeil propose la fermeture de la séance à 18 h 45.

---

Monsieur Richard Perron, maire

---

Monsieur Jonathan Desbiens  
Directeur général / greffier-trésorier